

Conseil de l'UFR des lettres, sciences du langage et arts

Séance du 06.02.18

Relevé de décisions

**Présents :** Martine Groccia, Vincent Tuleu, Isabelle Bretaudeau, Céline Candiard, Daniel Urrutiaguer, Dario Marchiori, Laurence Hidani, Pierre Saby, François Géal, Gilles Van Heems, Martine Boyer-Weinmann, Marylène Possamai, Jérémie Majorel, Hugues Constantin de Chanay, Stéphanie Gourdon Charlotte Abaziou, Jean Carteron, Marlon Moukoko, Julie Mourvillier

**Membres invités :** Bruno Martinie, Françoise Andrieux, Tristan Vigliano, Julie Sermon

Marie-Pascale Halary donne procuration à Jérémie Majorel.

Jean-Marc Serre donne procuration à Isabelle Bretaudeau.

Jacques Gerstenkorn donne procuration à Dario Marchiori.

Marjolaine Briset donne procuration à Jean Carteron.

Conseil plénier

**1. Projet d'établissement cible sur le site Lyon – Saint Etienne**

Après de longs débats, les membres du Conseil de l'UFR LESLA proposent l'adoption de la motion suivante :

Le Conseil d'UFR

- regrette l'éviction de l'Université Lumière Lyon 2 des discussions sur les contours de l'Université Cible, décidée unilatéralement par cinq chefs d'établissement sans avoir consulté leurs instances ;
- souhaite que l'Université Lumière Lyon 2 réintègre les discussions sur les principes de cet établissement cible, avant de pouvoir se prononcer sur l'appartenance à cette entité.

Motion adoptée avec 17 voix pour et 4 abstentions.

**2. Plateforme Parcoursup – dossiers d'accès à l'Université**

Les membres du Conseil de l'UFR LESLA proposent l'adoption de la motion suivante :

Le Conseil d'UFR

- demande à la Présidence des précisions sur la procédure d'examen des dossiers qui sera mise en œuvre à l'Université Lyon 2 ;

- déclare sa grande inquiétude face à la mise en place d'un outil d'aide à la décision par le Ministère, qui lui semble être un outil de sélection déguisé ;
- souhaite pouvoir déroger à l'utilisation de cet outil ;
- s'inquiète de la situation des candidats ne disposant pas de fiche avenir et/ou de bulletin de note et dont le dossier serait ainsi incomplet (titulaires du DAEU, étudiant.es en réorientation)

Motion adoptée avec 17 voix pour et 3 abstentions

### **3. Renouveaulement du Conseil d'UFR**

Le mandat du Conseil d'UFR dans sa composition actuelle prend fin ce jour, le mardi 6 février. Les prochaines élections concerneront le renouvellement de l'ensemble des collèges, à l'exception du collège des usagers dont le mandat court jusqu'en décembre 2018. Le scrutin est prévu le 26 avril 2018, sous réserve de confirmation par la Direction des affaires juridiques de l'Université. Durant cette période transitoire, il est possible que des séances extraordinaires du Conseil d'UFR, dans sa composition actuelle, soient convoquées selon une procédure communiquée ultérieurement par la Direction des affaires juridiques.

### **4. Scolarité : projet de règlement des examens**

Le règlement des examens de l'UFR est adopté, avec 13 voix pour et 1 abstention. Il est souligné que la mise en application de ce règlement pour le bon déroulement des examens est toutefois conditionnée à l'octroi de moyens humains et logistiques suffisants, notamment la possibilité d'avoir recours à des surveillant.es vacataires lorsque le nombre d'enseignant.es est insuffisant (impliquant l'octroi d'une enveloppe financière à cet effet) et l'attribution par le service du planning de créneaux suffisamment nombreux et souples pour permettre la préparation des salles, les tiers-temps et éviter les juxtapositions d'examens sur un même créneau (qui complexifient encore la surveillance).

### **5. Demande de modification des tarifs de la formation continue**

Les demandes de modification des tarifs de formation continue de l'UFR (diplômes nationaux, diplômes d'université et stages) sont adoptées à l'unanimité des membres présent.es et représenté.es du Conseil de composante.

## 6. Demandes de modifications de maquettes

Après une présentation en séance, les demandes de modifications des maquettes suivantes ont été approuvées à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil d'UFR :

- L3 Humanités
- L3 Lettres Appliquées / Lettres Appliquées Anglais
- M1 Cinéma
- M2 Cinéma
- M2 Arts de la scène

## 7. Conventions

Après une présentation en séance des projets de partenariat, les conventions suivantes ont été soumises au vote du Conseil d'UFR :

- avenant à la convention CinéFabrique
- accord de coopération sur le Double Diplôme MEECA (ex Master EFMS)

et adoptées à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil.

Le Directeur de l'UFR des Lettres,  
Sciences du langage et Arts  
Emmanuel Naya

Le Directeur de l'UFR  
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2  
UFR LETTRES, SCIENCES DU LANGAGE ET ARTS  
Emmanuel NAYA